

République Française
Département d'Eure-et-Loir
Commune de SANDARVILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025 Session Ordinaire

L'an deux mille vingt cinq, le **mardi 21 octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 14 octobre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 9
Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 – M. Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	<i>Pouvoir de Jean-Claude TRACHÉ</i>
3 – M. Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 – M. Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	<i>Pouvoir de Thierry LAFFÉACH</i>
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	AEP	<i>Pouvoir à Lydia ANFRAY</i>
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	<i>Secrétaire de séance</i>
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	AEP	<i>Pouvoir à Patrick RIVIERRE</i>
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	AE	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Les comptes rendus des conseils municipaux des 23 juin et 29 juillet 2025 sont approuvés à l'unanimité des présents, puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

I – ORDRE DU JOUR

- Convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de Chartres aux communes de Chartres Métropole.
- Communication du rapport d'activité de Chartres Métropole 2024.
- Organisation du repas des aînés 2025.

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 21 / 2025

Convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de Chartres aux communes de Chartres Métropole.

La sécurité et la tranquillité sont des enjeux prioritaires sur le territoire de la commune de Chartres et par extension sur celui de Chartres métropole. C'est ainsi que, suite à la signature du Contrat de Sécurité Intégrée le 15 mars 2022, a été étudiée la possibilité de créer une Police Municipale Intercommunale.

Le contexte actuel ne le permet pas mais afin de lutter contre la délinquance et renforcer la présence des forces de l'ordre sur le territoire de Chartres métropole, la ville de Chartres propose de mettre à disposition, sous réserve de disponibilité, les agents de la Police Municipale dans la commune de Sandarville qui n'est pas dotée de Police Municipale.

Il ne s'agira pas d'une police d'intervention mais d'une police de proximité qui répond aux missions désignées par le Maire de la commune qui les emploie.

Cette convention :

- Fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif ;
- Fixe les modalités d'engagement des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements sur le territoire de chaque commune signataire ;
- Détermine les dispositions financières inhérente à ce dispositif ;
- Détermine les responsabilités de chacune des parties.

Il est proposé de signer cette convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la Ville de Chartres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements aux communes de Chartres Métropole ne disposant pas de Police Municipale ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

II – RAPPORT D’ACTIVITÉ 2024 DE CHARTRES MÉTROPOLE.

M. le Maire rappelle que le rapport d'activité 2024 de Chartres Métropole a été transmis aux conseillers municipaux, par courriel, le 30 septembre 2025 ainsi qu'un correctif le 10 octobre 2025.

Ce rapport a été présenté aux conseillers municipaux invités le mercredi 8 octobre 2025 à l'Hôtel d'agglomération, à Chartres.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Ce rapport n'appelle aucune remarque.

III– ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2025.

M. le Maire demande à quelle date et à quel endroit sera organisé le repas en l'honneur de nos aînés cette année. Mme Anfray lui répond que la date prévue est le dimanche 14 décembre 2025 et le lieu, à la salle polyvalente car elle sera déjà décorée la veille pour le spectacle de Noël des enfants. Elle indique qu'elle a déjà réservé un traiteur et qu'elle est à la recherche d'une animation musicale.

IV– QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire propose d'ajouter 4 heures de travail hebdomadaire au secrétaire de Mairie et le conseil émet un avis favorable. Des renseignements auprès du Centre de gestion d'Eure & Loir seront pris afin de connaître la procédure à adopter.

- Une réunion préparatoire entre Eure & Loir Ingénierie, l'entreprise Cagé et la mairie a eu lieu le 15 octobre. Le début des travaux pour l'installation des îlots de sécurité est prévu pour le 3 novembre 2025.

- Les illuminations de Noël seront mises en place le lundi 8 décembre 2025,

- La chaudière de la maison appartenant à la commune a encore été réparée.

- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 18 janvier 2026.

- Le journal communal « Sandarville Infos » devra être éditer en décembre.

2025 / 11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations :

N°	Objet
21	Convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de Chartres aux communes de Chartres Métropole.

Fait et délibéré le 21 octobre 2025,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Pascal CHESNEAU, M. Patrick RIVIERRE, Mme Sarah FANMUY-HEINTZ, Mme Ophélie RIGOULOT, Mme Isabelle DENIS.

Le Maire, Monsieur Paul BINEY	La secrétaire de séance, Madame Ophélie RIGOULOT